



**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**Règlement 922-26 modifiant le Règlement de zonage 583-15**  
**afin de créer la zone résidentielle de haute densité HC-14 (route des Pionniers)**

---

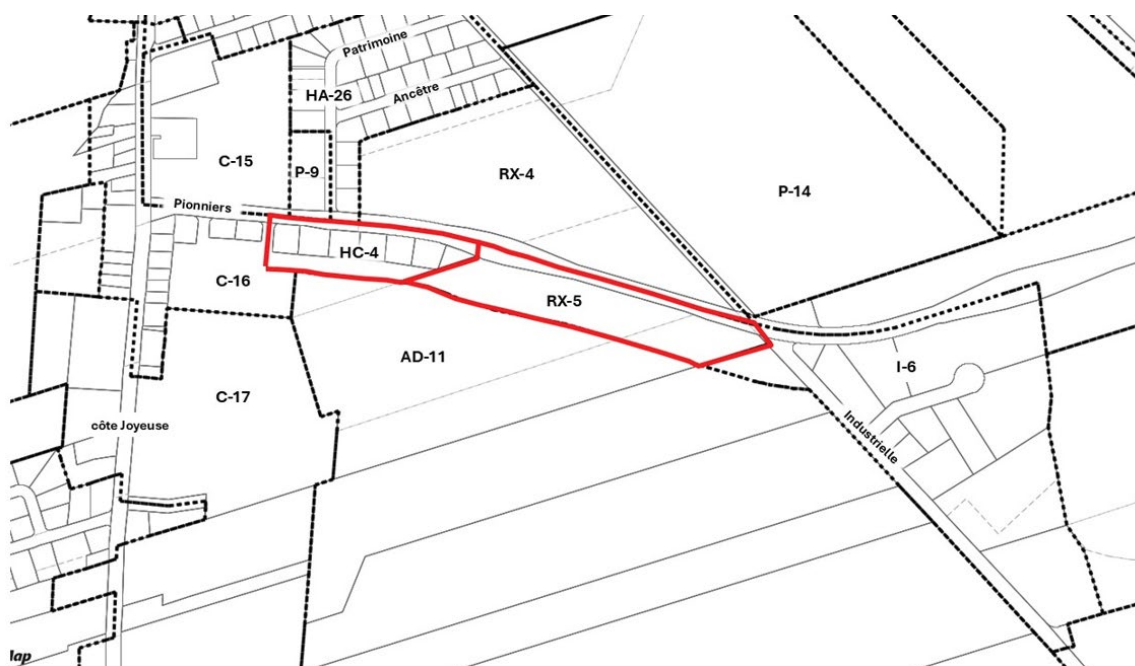
**Aux personnes intéressées par le projet de Règlement 922-26 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin de créer la zone résidentielle de haute densité HC-14 (route des Pionniers).**

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté le premier projet de Règlement 922-26 mentionné ci-dessus.

Ce projet de règlement a pour objet de créer la zone résidentielle de haute densité HC-14 à même une partie de la zone résidentielle de haute densité HC-4 et de la zone résidentielle de réserve RX-5.

Ce projet de règlement concerne les zones HC-4 et RX-5, situées sur la route des Pionniers, lesquelles sont illustrées aux croquis qui apparaissent ci-après :

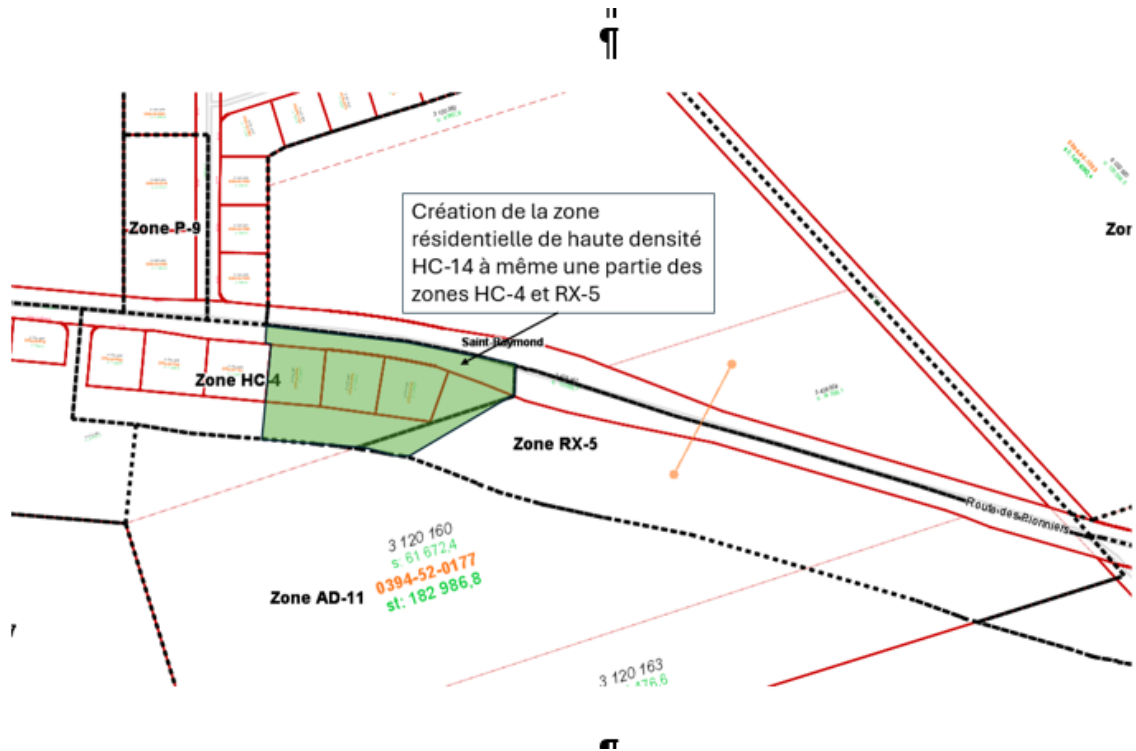
**Croquis avant modification :**



Zones concernées : HC-4 et RX-5

Zones contiguës : C-15, P-9, HA-26, RX-4, P-14, I-6, AD-11 et C-16

**Croquis après modification :**



Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

**Une assemblée publique de consultation** sur ce projet de règlement aura lieu **le lundi 9 mars 2026**, à compter de **19 h**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire, ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le contenu de ce projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption. Il entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Saint-Raymond en cliquant sur le lien du règlement indiqué sous le présent avis public ( section *Avis publics* : <https://villesaintraymond.com/a-propos-de-la-ville/avis-publics> ) ou, pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville, au 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1.

Donné le 13 février 2026.

La greffière,

Vicky Morasse